

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Approbation de plans de prévention des risques naturels : retrait-gonflement des argiles dans le département de Lot-et-Garonne

Par arrêté n° 2015/DDT/09-076 en date du 01/09/2015 Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 40 jours, qui se déroulera du 21 septembre au 30 octobre 2015 dates incluses préalablement à l'approbation de plans de prévention des risques naturels : retrait-gonflement des argiles sur les communes de :

Agmé, Aiguillon, Allemans du Dropt, Allons, Ambrus, Antagnac, Anthé, Argenton, Armillac, Auradou, Baleyssagues, Bazens, Beaugas, Beaupuy, Beauville, Beauziac, Birac sur Trec, Blanquefort sur Briolance, Blaymont, Boé, Bourlens, Bournel, Bourran, Brugnac, Cahuzac, Castelculier, Castillonnès, Caubon-Saint-Sauveur, Caumont sur Garonne, Cauzac, Cavarc, Clermont-Dessous, Cocumont, Coulx, Courbiac, Cours, Cuq, Cuzorn, Damazan, Dondas, Doudrac, Douzains, Durance, Engayrac, Esclottes, Fauquierolles, Fauillet, Ferrensac, Feugarolles, Fongrave sur Lot, Fourques sur Garonne, Frégimont, Gaujac, Gontaud de Nogaret, Granges sur Lot, Guérin, Hauteffage la Tour, Hautevignes, Houeillès, Jusix, Labretonie, Lacaussade, Lacépède, Lachapelle, Lafitte sur Lot, Lafox, Lagarrigue, Lagrùère, Lagupie, Laparade, Laperche, Laroque-Timbaut, Le Laussou, Le Moulinet, Le Nompieu, Le Passage d'Agen, Lévignac de Guyenne, Longueville, Lusignan-Petit, Marmont-Pachas, Masquières, Massels, Massoulés, Mazières-Naresse, Meilhan sur Garonne, Monbahus, Moncrabeau, Monségur, Montagnac sur Lède, Montastruc, Montauriol, Montesquieu, Monteton, Montgaillard, Montignac de Lauzun, Montignac Toupinerie, Montpezat d'Agenais, Nicole, Parranquet, Pompiey, Poudenas, Poussignac, Prayssas, Puch d'Agenais, Puymirol, Puysserampion, Razimet, Romestaing, Ruffiac, Saint Antoine de Ficalba, Saint Astier, Saint Avit, Saint Etienne de Fougères, Saint Georges, Saint Géraud, Saint Laurent, Saint Léger, Saint Léon, Saint Martin de Beauville, Saint Martin de Curton, Saint Martin Petit, Saint Maurice de Lestapel, Saint Nicolas de la Balerme, Saint Pardoux du Breuil, Saint Pierre de Buzet, Saint Pierre sur Dropt, Saint Robert, Saint Romain le Noble, Saint Salvy, Saint Sardos, Saint Sixte, Saint Sylvestre sur Lot, Saint Vite, Sainte Colombe de Duras, Sainte Gemme-Martaillac, Sainte Marthe, Samazan, Le Saumont, Sauvagnas, La Sauvetat du Dropt, Sauveterre la Lémance, Savignac de Duras, Savignac sur Leyze, Ségalas, Sembas, Sénestis, Sérignac sur Garonne, Tayrac, Thézac, Thouars sur Garonne, Tourliac, Tourtrès, Varès, Vianne, Villebramar, Villeneuve de Duras, Villeton et Xaintraillès.

Les pièces du dossier, le bilan de la concertation ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser, par écrit, au président de la commission d'enquête La correspondance (comportant la mention « Ne pas ouvrir » doit être adressée « A l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête », Direction Départementale des Territoires – Service Risques et Sécurité - 1722, avenue de Colmar - 47916 AGEN Cedex 9.

Le dossier sera également mis à disposition du public de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à cette même adresse.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête sont l'approbation par arrêté préfectoral d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) prévisibles sur chacune des 158 communes ci-dessus.

Les commissaires enquêteurs : M. Pierre-Yves GIOTTOLI, retraité du ministère de la défense, M. Bernard LINARES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État retraité et Mme Christine DOYEN, fonctionnaire territorial, ainsi que leur suppléant éventuel M. Jean-Pierre AUDOIRE, retraité de la mutualité sociale agricole, se tiendront à la disposition du public dans les mairies des communes suivantes afin de recueillir ses observations selon le calendrier ci-dessous :

LIEUX	DATES	HORAIRES
AIGUILLON	Lundi 21 septembre 2015	9h-12h
	Lundi 5 octobre 2015	9h-12h
	Vendredi 30 octobre	13h-17h
CASTELCULIER	Mardi 06 octobre 2015	9h-12h
	Vendredi 16 octobre 2015	13h-17h
	Mardi 20 octobre 2015	13h-17h
	Samedi 24 octobre 2015	9h-12h

CASTILLONES	Lundi 28 septembre 2015	8h30-12h
	Vendredi 23 octobre 2015	13h-17h
	Mardi 27 octobre 2015	8h30-12h
GONTAUD-DE-NOGARET	Lundi 21 septembre 2015	9h-12h
	Lundi 12 octobre 2015	14h-17h30
	Vendredi 30 octobre 2015	14h17h30
HOUEILLES	Lundi 19 octobre 2015	14h30-16h30
	Lundi 26 octobre 2015	9h-12h
	Mercredi 28 octobre 2015	9h-12h
MEILHAN-SUR-GARONNE	Vendredi 02 octobre 2015	13h30-17h
	Samedi 10 octobre 2015	8h-12h
	Mercredi 21 octobre 2015	9h-12h
PRAYSSAS	Samedi 26 septembre 2015	9h-12h
	Mercredi 30 septembre 2015	9h-12h
	Mercredi 14 octobre 2015	14h-18h
SAINT-PIERRE-SUR-DROPT	Jeudi 24 septembre 2015	13h30-17h30
	Mardi 29 septembre 2015	8h30-12h30
	Jeudi 08 octobre 2015	8h30-12h30
SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT	Mardi 22 septembre 2015	8h30-12h
	Mardi 13 octobre 2015	13h30-17h30
	Vendredi 30 octobre 2015	13h30-17h30

Toute information relative au projet soumis à l'enquête publique peut être demandée par courrier auprès de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne à la Direction Départementale des Territoires - Service Risques et Sécurité - 1722, avenue de Colmar - 47916 AGEN Cedex 9.

Toute personne pourra, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, prendre connaissance à la Direction Départementale des Territoires et à la mairie où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du président de la commission d'enquête.

Agen, le 01 SEP. 2015

Pour le préfet,
le secrétaire général



Jacques RANCHERE